



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 5 octobre 2020.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents : François Lupien, Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Maureen Landry et Karina Poudrier. Absent :Éric Allard

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne, sont également présents Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Gaby Tessier, inspecteur.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2020.138

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que

1. Ouverture, présences et bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de septembre 2020
4. Dépôt de la correspondance
5. Adoption des comptes à payer et transferts
6. Période de questions
7. Demande des citoyens et autres :
 - 7.1 Fondation québécoise du Cancer;
 - 7.2 FADOQ.
8. Administration :
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales;
 - 8.2 Adoption 2^e projet de règlement 467-2020;
 - 8.3 Demande cadets S.Q.;
 - 8.4 Système téléphonique;
 - 8.5 ARDAD;
 - 8.6 Adhésion chambre de commerce;
 - 8.7 Borne électrique.
9. Incendie et sécurité publique :
 - 9.1 Facture au 31 août 2020;
 - 9.2 Achat d'équipements;
 - 9.3 Modification entente intermunicipale.
10. Voirie et Urbanismes :
 - 10.1 Déneigement stationnement hôtel de ville;
 - 10.2 Appareils de chauffage et propane garage municipal;
 - 10.3 Électricien – Récupérateur d'huile et l'achat de luminaires garage .
11. Loisirs :
 - 11.1 Bibliothèque.
12. Hygiène du milieu :
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François;
 - 12.1.1 Collecte bacs bruns.
13. Varia
14. Dépôt et rapport des comités
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2020 ;

2020.139

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de septembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

4. CORRESPONDANCE:

Le maire fait la lecture de la correspondance.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2020.140

Considérant les déboursés en date du 5 octobre 2020, déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 5 octobre 2020:

#	Fournisseurs (description).....	montant
	Salaires (septembre 2020)	9 773.22\$
	Int (site internet)	57.43\$
	Hydro Québec (luminaires)	65.06\$
	Hydro Québec (garage)	156.63\$
	Hydro Québec (hôtel de ville)	443.73\$
	Cogeco (téléphone et internet)	278.02\$
9183	ADMQ (formation)	341.49\$
9184	Mun. Village NDBC (incendie au 31 juillet 2020)	6260.41\$
9185	Ligne Maska (lignage)	9 688.38\$
	Total :	27 064.37\$

Comptes à payer au 5 octobre 2020:

#	Fournisseurs (description).....	montant
9186	Contribuable (remb. trop perçu)	295.74\$
9187	Contribuable (remb. trop perçu)	440.26\$
9188	Mégaburo (perforeuse et papier)	174.33\$
9189	Ministre du Rev. Québec (remises salaires)	2 335.18\$
9190	MRC Drummond (logiciel Somum)	1 652.47\$
9191	Mun. NDBC (internet, livres biblio et allocation)	507.65\$
9192	Receveur général (remises salaires)	860.76\$
9193	R.G.M.R. (quote-part)	9 200.83\$
9194	Thomas Caya (quincaillerie, bidon diesel)	54.48\$
9195	Vacuum 2000 inc. (pomper et nettoyer drain garage)	684.10\$
9196	Pelouse Desrochers (entretien terrains 5/5)	528.89\$
9197	CNESST (protection personnelle 2020)	186.59\$
9198	Hélène Ducharme (entretien ménager)	240.00\$
	Total :	17 161.28\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 44 225.65\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

6. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les gens présents dans la salle peuvent poser leur question.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES ;

7.1 FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER;

Le conseil ne donne pas suite à la demande de la fondation québécoise du Cancer.

7.2 FADOQ;

2020.141

Considérant la demande de la FADOQ, afin d'obtenir une aide financière ;
Considérant que la demande a été formulée dans les temps, mais n'avait aucun projet précis;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de ne pas donner suite à la présente demande et revoir la demande en 2021 si des activités ou projets ont lieu, une nouvelle demande devra être refaite au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION ;

8.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES;

2020.142

Considérant que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil approuve les dépenses d'un montant de 16 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 ADOPTION 2^E PROJET RÈGLEMENT 467-2020, AVEC CHANGEMENTS ;

2020.143

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 467-2020 et ce, avec changements pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

**2^E PROJET DE RÈGLEMENT #467-2020, AVEC CHANGEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163
RÈGLEMENT # 467-2020**

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que la municipalité a procédé à un amendement de concordance au schéma révisé ;

ATTENDU QUE le secteur près de la sortie d'autoroute 20 (sortie 191) et des chemins des Serres et Quatre-Saisons a été divisé en zones agricoles viables avec vocation industrielle possible (zones AVi-1 et AVi-2) ainsi qu'une zone permettant des services autoroutiers (zone SA-2). Ces zones ont été faites dans une optique de concordance au schéma révisé et seuls les usages existants ont été permis dans ces zones particulièrement pour les zones de type AVi;

ATTENDU QUE dans la zone AVi-1, seuls les usages restaurants existants au 25 juillet 2017 et industrie de transformation de métaux avec soudure existants au 25 juillet 2017 sont autorisés actuellement comme usage autre qu'agricole;

ATTENDU QUE malgré le fait que les zones agricoles viables de vocation industrielle sont situées en zone verte, des autorisations à des fins autres



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

qu'agricoles ont été données sur certains terrains par le passé, dont des terrains encore vacants;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remettre les usages commerciaux et industriels existants dans la zone AVi-1 avant le règlement de concordance et possédant une autorisation de la CPTAQ pour des usages autres qu'agricoles (dossier 326 843 à la CPTAQ);

ATTENDU QUE dans le dossier 326 843 de la CPTAQ, est autorisée une utilisation non agricole des lieux depuis 2003 (demande pour une entreprise de transformation de métaux). La parcelle visée disposait déjà d'une autorisation depuis 1979 (numéro 1109) pour la construction d'un hôtel-motel et d'un garage;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 8 juin 2020 ;

ATTENDU QUE suite à une recommandation du Comité consultatif agricole de la MRC et suite à des échanges avec l'aménagiste de la MRC, des modifications sont apportées au projet de règlement pour assurer la conformité du projet de règlement aux orientations, aux affectations et au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond. Les modifications apportées dans ce 2^e projet (par rapport au 1^{er} projet) sont les suivantes :

- Retirer la classe d'usages « Récréation commerciale intensive » du groupe d'usages « Commerciale 3 » du projet d'amendement (voir article 2 c) et f)). Cette classe comprend les usages cinémas, ciné-parcs, parcs d'exposition, parcs d'amusement, golfs, pistes de karting, quilles, salles de réception, théâtres;
- Retirer l'usage centre de triage de matières résiduelles non putrescibles du groupe d'usages « Industrie 2 » du projet d'amendement (voir article 2 e));
- Retirer le terrain au nord de la zone AVi-1 (voir article 3 et annexe I) pour soustraire ce terrain des usages actuellement autorisés dans cette zone et ceux ajoutés par ce projet d'amendement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller _____, appuyé par le conseiller _____

Et résolu: qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 467-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

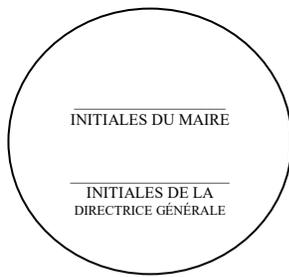
ARTICLE 1 –

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 –

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Commerce et service C – I Vente au détail, services », la note « (17) » par le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1 sans restriction additionnelle;
- b) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Commerce et service C – II Reliés à l'automobile », le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1;
- c) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Commerce et service C – III autres ventes au détail, vente de gros », la note « (34) » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1 sous réserve des restrictions édictées dans la note 34;
- d) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Industrie I – I sans contraintes », le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- e) ~~En remplaçant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Industrie 1 – II avec contraintes », la note « (13) » par le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1 sans restriction additionnelle;~~ En remplaçant la note « (13) » dans la section « Notes » sous la grille, qui est attribuée à la zone AVi-1 et qui se lit actuellement « Seul l'usage relié à l'industrie de la transformation des métaux, dont le procédé est basé sur la soudure est autorisé, existant au 25 juillet 2017. », par la note « (13) » suivante :

« (13) De ce groupe Industrie 2, tous les usages sont autorisés à l'exception des usages du paragraphe j) centre de triage de matières résiduelles non putrescibles. »;

- f) En ajoutant la note « (34) » dans la section « Notes » sous la grille, qui se lit comme suit :

« (34) De ce groupe Commerce 3, tous les usages sont autorisés à l'exception des usages du paragraphe j) récréation commerciale intensive (cinémas, ciné-parcs, parcs d'exposition, parcs d'amusement, golfs, pistes de karting, quilles, salles de réception, théâtres). »;

ARTICLE 3 –

L'annexe I de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant le plan de zonage, est modifiée comme suit :

- a) La zone AV-5 est agrandie aux dépens d'une partie de la zone AVi-1. Le tout tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 4 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion 8 juin

Présentation du projet de règlement : 8 juin

Adoption 1^{er} projet de règlement : 13 juillet

Adoption du 2^e projet de règlement : 5 octobre

ANNEXE I (du présent règlement)

Modification de l'annexe I du règlement de zonage # 163



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

8.3 DEMANDE CADETS S.Q.:

2020.144

Considérant que la Sûreté du Québec propose un projet permettant de bénéficier des services de deux cadets policiers durant l'été 2021;

Considérant que la Sûreté du Québec offre de payer 50% des frais liés aux services des policiers cadets;

Considérant que les municipalités participantes paieront ensemble le 50% des frais restants;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de signifier notre intérêt à la Sûreté du Québec et à la MRC Drummond à participer au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE :

2020.145

Considérant la demande de service fait auprès de multiligne G.P. ;

Considérant l'offre comprends :

- 5 postes avec 3 lignes, dont une terrestre;
- 1 téléphone-conférence via WI-FI haute portée
- 1 programme accès à distance
- 1 programme réceptionniste automatiser et boîte vocale

En conséquence il proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser un montant de 3000\$ afin de procéder à l'installation du système de téléphone proposé par Multi-Ligne G.P.

De faire installer une ligne supplémentaire terrestre afin d'être utilisé lors de déploiement des mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 ARDAD;

2020.146

Considérant la demande du club de motoneige ARDAD afin d'autoriser la traverse de chemin public par un sentier de motoneige ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le club de motoneige ARDAD à traverser les 9^e rang Wendover, 10^e rang Wendover et 10^e rang Simpson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE DRUMMONDVILLE;

2020.147

Considérant que l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'Industrie de Drummond est dorénavant laissée à la discrétion de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier, et résolu d'autoriser un montant de 200\$ plus taxes afin d'adhérer à la Chambre de commerce et d'Industrie de Drummond de juillet 2020 à juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.7 BORNE ÉLECTRIQUE;

Le conseil ne donne pas suite.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

- 2020.148 **9.1 FACTURE AU 31 AOÛT 2020:**
Considérant la facture incendie au 31 août 2020.
En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser le paiement de la facture au 31 août 2020 au montant de 5 228.42\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 ACHAT ÉQUIPEMENTS INCENDIE;

- 2020.149 Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser les achats d'équipements suivants pour le service incendie chez Équipement CMP Mayer et Amazon. Payable au RFU selon l'entente incendie :
- | | |
|---|-----------|
| -Adapteur coude | 1 026.00 |
| -contenant 4 litres savon décontamination | 55.00 |
| -Lance débit ajustable 1.5 et pistolet | 939.00 |
| -transformer piercing nozzle | 1 490.00 |
| -ventilateur 18" pression et batterie | 5 985.00 |
| -lance break-apart G Force 1.5" | 797.00 |
| -Auvent tente | 344.95 |
| total | 10 636.95 |

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 MODIFICATION ENTENTE INTERMUNICIPALE;

- 2020.150 Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu de modifier l'article 9.1.3 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services comme suit ;

9.1.3 Les dépenses en immobilisations effectuées pour réaliser l'objet de l'entente nécessaires pour l'achat et la construction des bâtisses seront à la charge de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village pour la caserne située à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et à la charge de la municipalité de Sainte-Clotilde de Horton pour les bâtisses situées sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10. VOIRIE ET URBANISME ;

- 2020.151 **10.1 DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE ;**
En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par François Lupien et résolu d'accorder le contrat de déneigement du stationnement de l'hôtel de ville à Excavation Alexandre St-Pierre au montant de 950\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 APPAREILS DE CHAUFFAGE ET ACHAT PROPANE – GARAGE MUNICIPAL

- 2020.152 Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'accorder le contrat de fourniture propane à Hamel Propane pour un montant fixe de propane :

0.529 \$ / litre (1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2020)
0.522\$ / litre (1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022)

D'autoriser un montant de 4155\$ plus taxes pour l'achat d'équipement de chauffage Aérotherme de marque Modine.

1X PDP 150 1 525.00\$
1X PDP 200 2 630.00\$

D'autoriser un montant de 2500\$ pour procéder à l'installation.
D'autoriser l'inspecteur à faire appel à un service d'un électricien pour faire le branchement et changer les thermostats.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 ÉLECTRICIEN – RÉCUPÉRATEUR D'HUILE ET L'ACHAT DE LUMINAIRES GARAGE:

2020.153

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser un montant d'environ 1 000\$ pour procéder à l'achat de lumières du côté de la Municipalité dans le garage municipal et d'engager un électricien pour procéder au branchement du récupérateur d'huile et l'installation des luminaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS ;
11.1 BIBLIOTHÈQUE ;

12. HYGIÈNE DU MILIEU ;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS SAINT-FRANÇOIS;

Rapport de comité

12.1.1 DEMANDE COLLECTE BAC BRUN;

2020.154

Considérant la demande des citoyens qui aimeraient que le service de collecte du bac brun soit prolongé;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu de formuler une demande à la Régie afin d'étudier la possibilité d'avoir ce service toute l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. VARIA;
PORTES - GARAGE

2020.155

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 2000\$ afin de changer les portes de service au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents dans la salle peuvent poser leur question.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;

2020.156

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h53.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière